



RAPPORT ANNUEL 2021 CAFI-2 – Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres au Gabon

Période du 01-01-2021 au 31-12-2021



Titre du Programme & Référence
<p>Titre du Programme : Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon.</p> <p>Numéro de projet ID : 00129045</p>

Localité, Secteur/Thème(s) du Programme
<p>Localité : Echelle nationale.</p>
<p>Secteur/Thèmes/Objectifs : Accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées ; Réduire/éviter les émissions futures du secteur agricole grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.</p>

Organisations participantes
<ol style="list-style-type: none"> 1. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; 2. Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat (MFME) ; 3. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation (MAEPA) 4. Conseil national climat (CNC) ; 5. Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ; 6. Agence de développement agricole du Gabon (ADAG).

Partenaires de mise en œuvre et partenaire d'exécution
<p>Partenaires de mise en œuvre : ANPN, ADAG, CNC.</p> <p>Partenaire d'exécution : PNUD.</p>

Budget du Programme (US\$)
<p>Fonds: 5 000 000,00</p> <p>TOTAL: 5 000 000 USD</p>

Durée du Programme (mois)
<p>Durée totale (mois): 36</p> <p>Date de démarrage : 01/07/2020</p> <p>Date de réunion du 1^{er} COPIL : 05/11/2020</p> <p>Date de clôture actuelle : 31/07/2023</p>

Evaluation du Programme
<p>Evaluation (le cas échéant)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date :</p> <p>Evaluation à mi-parcours (le cas échéant) :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date:</p>

Soumis par:
<p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Gabon</p>

Table des matières

1.	Données clés du programme CAFI-2	5
2.	Résumé exécutif	6
3.	Brève présentation du programme	7
3.1.	Objectif Général	7
3.2.	Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme	8
3.3.	Contexte du rapport	10
4.	Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA pour l'année 2021 par Effet et par Produit	11
5.	Résultats du Programme	24
5.1	Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI et présentation des progrès par effet et produits du programme	24
5.2	Progrès par effet et produits du programme	25
5.4	Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI.....	32
5.5	Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	34
6.	Exécution financière	36
7.	Gestion participative	40
8.	Thèmes transversaux	40
8.1.	Gouvernance	40
8.2.	Genre	41
8.3.	Peuples Autochtones	42
8.4.	Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)	42
8.5.	Respect de normes environnementale et sociale	42
a)	Etude d'impact environnementale et sociale	42
b)	Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes	42
c)	Gestion des plaintes et recours	43
9.	Gestion des risques :	46
11.	Modalités de suivi	53
12.	Révisions programmatiques (le cas échéant)	54
13.	Communication and promotion	54
14.	Difficultés rencontrées, mesures prises et leçons apprises	55
15.	Conclusion, recommandations et perspectives 2022	55
16.	Récapitulatif des livrables et travaux rendus	57

Liste des acronymes

ADAG :	Agence de développement agricole du Gabon
AGEOS :	Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
ANPN :	Agence nationale des Parcs nationaux
CAFI :	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN :	Contribution déterminée au niveau nationale
CIN :	Cadre d'investissement national
CNC :	Conseil National Climat
COPIL :	Comité de pilotage
CPDN :	Contribution prévue déterminée au niveau national
CPLE :	Consentement préalable, libre et éclairé
DG :	Directeur Général / Direction générale
GES :	Gaz à effet de serre
HSC :	Haut stocks de carbone
HVC :	Haute valeur de conservation
IRN :	Inventaire des ressources naturelles
MAEPA :	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation
MFME :	Ministère de la Forêt, de la Mer, et de l'Environnement
ONG :	Organisations non gouvernementales
PN :	Parcs nationaux
PND	Plan National Développement (ou PSGE)
PNAT :	Plan national d'affectation des terres
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PSGE :	Plan stratégique Gabon Emergent
US\$:	Dollar américain
ZPA :	Zones de production agricole

1. Données clés du programme CAFI-2

Titre du Programme	CAFI-2 – Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de productions de cultures vivrières au Gabon.
Localité, Secteur/Thème et objectifs du Programme	Echelle nationale / Accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées ; Réduire/éviter les émissions futures du secteur agricole grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.
Partenaires de mise en œuvre / partenaire d'exécution	Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG), Conseil National Climat (CNC) / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
Organisations participantes	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat (MFME) ; Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation (MAEPA) ; Conseil national climat (CNC) ; Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ; Agence de développement agricole du Gabon (ADAG).
Budget du Programme (USD)	5 000 000 USD
Durée totale programme (mois) :	36 mois
Date d'approbation du programme par le Conseil d'administration de CAFI	08/05/2020
Date de lancement officiel/Démarrage effectif :	01/07/2020 (signature du Prodoc) 05/11/2020 (1 ^{er} COPIL)
Date de clôture originale	31/07/2023
Date de clôture actuelle	31/07/2023
Décaissements au 31/12/2021	608 585 USD
Dépenses globales depuis le début du projet(USD) au 31/12/2021	629 459 USD
Taux de consommation	

Contact (Nom, titre, organisation participante)	PNUD : Francis JAMES, Représentant Résident ; Yvonne PAMBO, Assistant Représentant Résident / Programme ; Mirana RAHIRAVOLA, Operations Manager ; Guilhem RIBAUCCOUR, Chargé de projets environnementaux / Réfèrent CAFI-2 ; Ketty AKOUSSA, Analyste aux Finances/PMSU ; Irice BOUKANDOU, Assistante Administrative et Financière CAFI-2.
--	--

2. Résumé exécutif

Le PNUD a développé un partenariat avec le gouvernement du Gabon et le CAFI (Initiative pour les forêts de l’Afrique centrale) dans le cadre de l’exécution du projet **CAFI-2** : « Expansion des aires protégées et optimisation de l’utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon ». Ce projet de \$5M a débuté en 2020 pour une durée de 36 mois, et a pour objectif général de tenir l'engagement pris par le Gabon dans le cadre du PND à l’égard de la CCNUCC en mettant en œuvre des « solutions naturelles pour le climat » à l'échelle nationale qui augmentent la séquestration du carbone et réduisent les émissions de carbone grâce à une meilleure gestion des terres.

En tant qu'agence d'exécution du projet CAFI-2, le **PNUD** assure le rôle d’agence fiduciaire et de supervision auprès des trois (3) partenaires nationaux chargés de la mise en œuvre des activités que sont :

- Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ;
- Conseil National Climat (CNC).

La date officielle de début du projet (signature du document de projet et mise à disposition des fonds) est le 31 juillet 2020, cependant les activités n’ont commencé qu’à partir de l’année 2021 - à considérer donc en pratique comme la première année d’exécution du projet. Au cours de l’année 2020, les actions principales ont consistées au lancement du programme à travers notamment la conduite des micro-évaluation des trois (3) partenaires de mises en œuvre (conformément aux procédures HACT du PNUD), et à la tenue du premier Comité de Pilotage (COPIL).

Le présent rapport du projet rend compte des **activités réalisées durant l’année 2021**.

Il prend aussi en compte les activités prévues, les difficultés rencontrées qui influent sur l’exécution des activités afin de recadrer en cas de besoin les stratégies d’intervention. Pour l’exercice 2021, et pour chaque partenaire d’implémentation les principales activités retenues se sont orientées vers:

- ✓ **ADAG** : les travaux de construction du bâtiment abritant les futurs laboratoires de Système d’information géographique (SIG) et d’analyse des sols ; le recrutement et la mobilisation de l’unité juridique agricole avec les premiers travaux rendus sur la thématique du foncier

agricole ; le recrutement des différents experts (Pédologue, Expert SIG, Expert hétérogénéité des sols) et de leurs assistants avec la mise en place de manuels de formation de renforcement de capacité ; les premières acquisitions de matériels et d'équipements pour renforcer les capacités techniques de l'ADAG et du MAEPA.

- ✓ **ANPN** : la validation du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) par le COPIL ; l'élaboration et la validation des Termes de Références (TDR) pour le recrutement du personnel CAFI-2 de l'ANPN ; les premières acquisitions de matériels et d'équipements pour renforcer les capacités techniques de l'ANPN et du MFME.
- ✓ **CNC** : la prise en charge de deux consultants du CNC dans le cadre de l'appui aux travaux pour les paiements basés sur les résultats.

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectif Général

L'**objectif général** du Programme est d'appuyer le Gouvernement gabonais dans ses efforts de protection de l'environnement et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Le Programme vise spécifiquement à **1) accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier** grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées et à la prévention de tout empiètement dans ces périmètres, et **2) éviter ou réduire les émissions futures du secteur agricole** tout en répondant aux besoins en consommation alimentaire du pays grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres pour le secteur agricole. L'ensemble de ces mesures limitera les zones de grande valeur converties à une utilisation commune des terres, réduira les émissions et augmentera les stocks de carbone.

⇒ **Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo**

Les forêts naturelles qui ne bénéficient pas d'une certaine forme de statut de protection en Afrique centrale sont souvent affectées à des activités de foresterie commerciale qui produisent la majorité des émissions de CO₂ au Gabon. Ainsi, la création de réseaux d'aires protégées a été un point d'ancrage de la stratégie de développement durable du Gabon et une plateforme centrale pour assurer le potentiel de séquestration à long terme du carbone de ses forêts tropicales. Les Républiques du Gabon et du Congo étudient actuellement la possibilité de créer des *aires protégées transfrontalières*, ce qui résoudrait plusieurs différends frontaliers résultant de la délimitation vague des frontières entre les deux pays pendant la période coloniale. Ces zones préserveraient et augmenteraient également les stocks de carbone dans plusieurs sites de conservation prioritaires. Le Programme proposé augmentera le potentiel de séquestration du carbone forestier à la faveur

d'une augmentation envisagée de la superficie des aires protégées d'environ 605 000 hectares, dont environ 400 000 hectares seront reclassés à partir de permis forestiers existants

⇒ **Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.**

L'économie gabonaise est fortement tributaire du secteur pétrolier (50 % du PIB et 80 % des exportations) et des importations alimentaires destinées à la consommation nationale (85 % des besoins). Cependant, les contraintes qui pèsent sur le développement du secteur agricole sont nombreuses : pauvreté des sols, faiblesse des rendements, niveau élevé de l'urbanisation et pénurie et cherté relative de la main-d'œuvre agricole. Ces contraintes empêchent le secteur agricole gabonais de concurrencer les produits importés des pays voisins.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a fait du développement stratégique des centres/pôles régionaux agricoles une priorité afin d'accroître la production de denrées alimentaires et de développer les cultures de rente potentielles (notamment l'huile de palme, le cacao, le café et la canne à sucre). Dans le même temps, le gouvernement parraine le programme « Planification nationale de l'affectation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable pour le Gabon » dans le cadre de sa participation à l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). Le Programme vise à élaborer un Plan national d'affectation des terres (PNAT) qui alloue des terres à l'agriculture, ainsi qu'à d'autres usages. Le Programme CAFI-2 vise à renforcer ces efforts en fournissant un appui technique au ministère de l'Agriculture pour qu'il se lance pleinement dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire avec un taux net de déforestation nul. Cela se fera principalement par la fourniture d'un appui technique pour 1) créer une unité de soutien juridique au sein du ministère, 2) améliorer la carte des sols existante (dressée en 1963), 3) réaliser des analyses détaillées de l'aptitude à l'agriculture pour le riz et le maïs, et de l'intensification du soja, du manioc et de la banane, et 4) renforcer les capacités du ministère par la création de SIG et de laboratoires d'analyse des sols et la formation et le transfert de capacités au profit des agents du ministère.

3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

Pour la **Composante 1/ANPN – Expansion des aires protégées**, le Programme vise à traduire les frontières des pays de la région et les activités transfrontalières illégales en zones tampons et parcs protégés transfrontaliers. Pour la **Composante 2/ADAG – Optimisation de l'utilisation des terres**, le Programme vise à faciliter la réglementation du régime foncier et de la procédure d'obtention de permis agricoles, ainsi qu'à fournir un appui technique au MAEPA pour la conduite du processus d'optimisation de l'utilisation des terres.

Précisément, suivant le cadre de résultats du document de programme et du PTA trisannuel les résultats attendus sont :

⇒ **ANPN** : 400 000 nouveaux hectares sont protégés ; 500 000 ha de concessions forestières sont reclassés en aires protégées ou forêt HVC :

- Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées ;
- Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées le long des régions frontalières contestées ;
- Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées sont effectuées ;
- Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers ;
- Des consultations publiques sont menées, avec la participation de la République du Congo, et le processus du « consentement préalable, libre et éclairé » (CPLE) est conclu pour tous les villages concernés ;
- La Commission nationale d'affectation des terres est mobilisée pour l'intégration des nouvelles aires protégées au Plan national d'affectation des terres ;
- Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives ;
- Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales.

⇒ **ADAG** : La capacité du Ministère de l'Agriculture est renforcée dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation des terres, afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire :

- Une unité juridique agricole est créée ;
- Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres ; en particulier, grâce à un appui technique pour améliorer la carte nationale des sols et le transfert de capacités pour mener des études d'aptitude des sols à l'agriculture et de planification de l'occupation des terres pour les cultures prioritaires ;

- Un laboratoire de Systèmes d'information géographique (SIG) est créé, et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques ;
- Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture sont renforcées pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole.

Enfin, le programme a développé une troisième composante « transversale » mis en œuvre par le **Conseil National Climat (CNC)** visant à assurer une coordination efficace entre les différents Programmes CAFI au Gabon et appuyer les travaux de gestion des données carbone et PBR.

3.3. Contexte du rapport

Contexte national 2021

Pays à revenu intermédiaire et jouissant d'un niveau élevé de développement humain, le Gabon se caractérise par la stabilité de son environnement politique. Son modèle économique a été longtemps basé sur l'exploitation des ressources minières, principalement le pétrole. Cette dépendance, conjuguée à la baisse tendancielle du prix du pétrole, a engendré un recul du PIB par habitant de 33% depuis 1980. Ce décrochage, qui s'est accéléré depuis 2000, se reflète sur les recettes budgétaires (15,4% du PIB en 2020 contre 31,5% en 2000), le compte courant extérieur (-9,0% du PIB en 2020 contre 18,5% en 2000) et la dette publique (74,7% du PIB en 2020 contre 21% en 2000). L'impact de la Covid-19 sur les indicateurs économiques en 2021 est resté négatif semblablement à la situation de l'année 2020 car la crise sanitaire de la COVID-19 a amplifié certaines contraintes structurelles de l'économie Gabonaise.

Sur le plan des ODD, des progrès sont réalisés en matière d'accès aux services de base (éducation, santé, eau, énergie...) d'égalité des sexes, d'autonomisation de la femme. Concernant la protection de l'environnement, le Gabon reste un champion avec des initiatives entrevoyant l'atteinte des ODD 12 à 15 d'ici 2030. Cependant, les résultats sont mitigés dans les autres domaines (ODD 1-2-5-6-9-10-11), voire parfois faibles (ODD 16-17). A titre d'exemple, le niveau de la pauvreté stagne depuis la décennie 2000 autour de 30% et les inégalités (de revenu/emploi, d'accès aux SSB et de localités) persistent du fait, entre autres, des contraintes structurelles (capital humain, environnement des affaires, attractivité des territoires, sécurité alimentaire, efficacité des dépenses publiques ...). Ces difficultés sont accentuées par la COVID-19 avec le risque de remise en cause de certains gains sur le plan social et d'inflexion négative de la trajectoire des ODD à l'horizon 2030.

En dépit de cette situation, l'économie Gabonaise recèle d'énormes opportunités pour rebondir et accélérer sa transformation structurelle via notamment le développement de l'économie verte. En début d'année 2021, le Gabon a adopté le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) comme principale stratégie du développement du Pays dans le but de d'«accélérer la transition vers

‘l’après-pétrole’» de l’économie du pays, «en accélérant les nouveaux moteurs de croissance et en repensant le modèle social». Il s’agit, entre autres, de faire passer, d’ici 2025, le poids du secteur pétrole dans le PIB gabonais en-dessous des 20 %, contre 33% actuellement. Les autres défis annoncés sont ceux de produire localement plus de 50 % de la consommation alimentaire d’ici 2025, et de faire tomber le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté à moins de 25 % de la population, contre 35 % aujourd’hui. Le Gabon a soumis début 2021, un deuxième cadre national d’investissement qui a été approuvé par le Conseil d’administration de CAFI en mars 2021. Son objectif est de respecter l’engagement du Gabon envers la Convention Climat (CCNUCC) en mettant en œuvre des "solutions naturelles pour le climat" à l’échelle nationale, qui réduisent les émissions de dioxyde de carbone grâce à des investissements dans la foresterie communautaire, la recherche scientifique, les pratiques de gestion durable des forêts, les systèmes d’aires protégées et la capacité du gouvernement.

4. Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA pour l’année 2021 par Effet et par Produit.

A. ANPN/PNUD : Composante (1) - Expansion des aires protégées.

Au cours de l’année 2021 – Pour la **Composante (1)** et dans le cadre du partenariat entre l’ANPN et le PNUD, une deuxième session extraordinaire du Comité de Pilotage (COPI) s’est tenue le **09 mars 2021** et a validé le premier Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), pour le début de mise en œuvre des activités. Ce retard dans la validation du PTBA a ralenti le démarrage du projet contrairement aux deux autres partenaires dont le Plan de travail a été validé en novembre 2020.

A la suite de la validation du PTBA, les équipes de l’ANPN et du PNUD ont tenu des séances de travail régulières qui ont permis l’élaboration et la **validation des Termes de Références (TDR)** du personnel CAFI-2/ANPN :

- 2 spécialistes en faune ;
- 2 botanistes ;
- 6 agents de terrains ;
- 1 expert en analyse imagerie et télédétection ;
- 2 experts nationaux en études socio-économiques ;
- 4 assistants aux experts nationaux en études socio-économiques ;
- 2 organisations de la société civile (OSC) ;
- 1 conseiller technique, expert en télédétection ;
- 1 juriste spécialiste en politiques de conservation ;
- 1 consultant pour la conduite du CPLE ;
- 20 écogardes.

Les Termes de Références ont été signés par le Directeur Technique et le Secrétaire Exécutif de l’ANPN le 01 septembre 2021, pour publication. Cependant, pour des raisons liées au recrutement des écogardes, ainsi qu’à des retards dans l’acquisition de certains équipements spécifiques, les postes n’ont pas été publiés. Ils seront publiés au premier trimestre 2022.

Plusieurs réunions techniques ont eu lieu avec les partenaires scientifiques (Panthera, WCS, etc.) à la fin du 4-ème trimestre 2021, afin de partager les synergies potentielles avec d'autres projets/études réalisées ainsi que de définir la méthodologie de collecte de données la plus appropriée pour la mise en œuvre des activités du Produit (1). Ce travail préparatoire doit permettre à l'ANPN de procéder aux différents recrutements dès le premier trimestre 2022.

Concernant les **acquisitions**, l'ANPN a préparé au cours du deuxième trimestre 2021 des listes de spécificités techniques détaillées et a donné mandat au PNUD le 20 septembre 2021 pour procéder aux achats suivants :

- Matériel informatique des consultants ;
- Equipements des agents de terrains et écogardes ;
- Fournitures de bureau et mobilier ANPN ;
- Véhicules.

Les premiers équipements ont été livrés à l'ANPN lors d'une **cérémonie le 17 novembre 2021** : le premier lot de fournitures de bureau et mobilier pour le fonctionnement de leur bureau, ainsi que trois (3) véhicules de type 4x4 pour mobiliser les agents sur le terrain.

Concernant les autres demandes d'achats, le matériel informatique est en cours d'acheminement et doit être livré en mars 2021. A propos des équipements pour les agents de terrains et écogardes - en raison de la pandémie de la COVID-19 - ces achats (lits, tentes, glacières spécialisées, boussoles, etc.) ont été difficiles à trouver sur le marché local et international. Cependant, certains équipements (matériel électronique, pièges-photo) ont pu être achetés depuis le centre d'achat du PNUD basé à Copenhague et sont en cours d'acheminement (réception au début du 2^{ème} trimestre 2022).

La première année a aussi été l'occasion d'élaborer et signer les lettres d'accord entre les deux parties :

- Lettre d'accord PNUD/ANPN signée le 07/05/2021.
- Lettre d'accord PNUD/ANPN pour la fourniture de service d'appui signée le 06/07/2021. Ce dernier accord cadre définit le champ de responsabilité des deux parties, en matière d'achat, de recrutement, etc.

Tableau 1 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints en 2021.

Activités prévues dans le PTBA	Activités/actions réalisées	Résultats attendus	Résultats atteints/prochaines étapes	Réal. Physique en %	Réal. Financière en % (Dépenses / Budget TOTAL)	Sources de vérification
P.1.1.1 – Mise en place d'un réseau intensifié de parcelles et de transepts.	Les TDR pour le recrutement de dix agents de terrains (2 spécialistes en faune, 2 botanistes, et 6 assistants de	Des évaluations de base des régions pour l'établissement d'aires protégées et de zones	Les formations puis les missions de terrains des agents de terrains seront conduites dès le	20 %	21 %	Bon de commande, PV de livraison, TDR signés.

	<p>terrains) ont été élaborés et validés par les deux parties.</p> <p>Achat et livraison d'un premier véhicule 4x4 Toyota Land Cruiser.</p> <p>Liste de spécificité technique du matériel des agents de terrains transmise au PNUD pour achat le 20/09/2021.</p>	tampons sont effectuées.	<p>deuxième trimestre 2022.</p> <p>Seul le véhicule a été acquis.</p> <p>Le recrutement et la formation des agents de terrains doit avoir lieu au mois d'avril 2022.</p> <p>Premier lot d'équipement de terrain (matériel électronique, pièges photos) en cours d'acheminement sera réceptionné au deuxième trimestre 2022.</p>			
P.1.2.1 – Analyse des images satellites et établissement des cartes d'habitat.	<p>Les TDR pour le recrutement d'un consultant en analyse d'images satellites ont été élaborés et validés par les deux parties.</p> <p>Un ordinateur pour le consultant a été acheté. Livraison prévue pour mars 2022.</p>	Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	La mission du consultant n'a pas encore commencé. Son recrutement doit avoir lieu au mois d'avril 2022.	10 %	5 %	Bon de commande, TDR signés.
P.1.2.2 – Levées aériennes des paysages des aires protégées	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	Location de l'avion et réalisation des missions aériennes prévues à partir du deuxième trimestre 2022.	0 %	0 %	N/A
P.1.2.3 - Patrouilles à pied et levés supplémentaires sur le terrain au besoin	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	Les agents AGEOS/ANPN effectueront des missions terrestres au second trimestre pour la collecte de données sur le terrain	0 %	0 %	N/A

<p>P.1.3.1 - Recrutement et formation de deux équipes socioéconomiques pour mener des enquêtes dans les villages.</p>	<p>Les TDR pour le recrutement de deux équipes composées de : deux consultants nationaux en socio-économie et quatre assistants de terrains ont été élaborés et validés par les deux parties.</p>	<p>Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.</p>	<p>Le recrutement des consultants et assistants de terrains doit avoir lieu au mois d'avril 2022.</p>	<p>10 %</p>	<p>0 %</p>	<p>TDR signés.</p>
<p>P.1.3.2 - Mener les enquêtes de base sur les moyens d'existence dans les axes Nord et Sud / P.1.3.3 - Réaliser une cartographie participative spatialement explicite</p>	<p>Cette activité n'a pas encore été initiée.</p>	<p>Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.</p>	<p>Les enquêtes auront lieu lorsque les consultant seront recrutés, à partir de mai 2022.</p>	<p>0 %</p>	<p>0 %</p>	<p>N/A</p>
<p>P.1.3.4 - Poursuite des travaux dans la région pour la création de CCGL, HEC, la surveillance des moyens de subsistance et l'éducation environnementale.</p>	<p>Achat et livraison d'un deuxième véhicule 4x4 Toyota Land Cruiser.</p>	<p>Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.</p>	<p>Les consultants sont équipés pour partir en mission, les missions auront lieu à partir de mai 2022.</p>	<p>10 %</p>	<p>16 %</p>	<p>PV de livraison.</p>
<p>P.1.4.1 - Engagement d'un expert technique en appui à la coordination de l'activité.</p>	<p>L'ANPN a fait une demande de service au PNUD en date du 03/02/2022 pour que le PNUD exécute lui-même exceptionnellement le recrutement du consultant en analyse et planification des terres. Date de fin de publication le 28/03/2022.</p>	<p>Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.</p>	<p>La consultante sera mobilisée à partir de mai 2022 pour une durée de 12 mois.</p>	<p>15 %</p>	<p>0 %</p>	<p>TDR signés, appel d'offre.</p>

Produit 1.4.2 - Renforcement des capacités techniques nationales/transferts de connaissances	Un ordinateur pour le Spécialiste SIG a été acheté. Livraison prévue pour mars 2022.	Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.	Désignation d'un agent ANPN / Spécialiste SIG dès le mois d'avril 2022 pour lancement des formations.	10 %	5 %	Bon de commande.
P.1.4.3 - Appui juridique - Recrutement d'une expertise juridique pour définir les réglementations régissant l'aménagement des extensions des aires protégées envisagées.	Les TDR pour le recrutement d'un consultant juridique ont été élaborés et validés par les deux parties.	Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.	Le recrutement du consultant doit avoir lieu au mois d'avril 2022.	10 %	0 %	TDR signés.
P.1.5.1 - Consultations et sensibilisation dans les villages.	Les TDR pour le recrutement des consultants pour mener les consultations publiques et mettre en place le Consentement Préalable Libre et Eclairé (CPLE) ont été élaborés et validés par les deux parties.	Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE pour tous les villages concernés est conclu.	Le recrutement des consultants/CPLE doit avoir lieu au mois d'avril 2022.	10 %	0 %	TDR signés.
P.1.5.2 – Consultation/ sensibilisation à Libreville et déplacements internationaux des fonctionnaires du Congo pour participer aux accords bilatéraux.	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE pour tous les villages concernés est conclu.	Aucun. Cette phase du projet est prévue pour la fin d'année 2022 et premier trimestre 2023.	0 %	0 %	N/A

P.1.5.3 : Achat de matériels pour impressions et communication	L'ANPN a fait une demande de service au PNUD pour l'achat du matériel pour impression et communication.	Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE pour tous les villages concernés est conclu.	Le PNUD procèdera à cet achat au cours du deuxième trimestre 2022.	10 %	0 %	Liste de spécificités technique signée.
P.1.6.1 - Retraite CNAT.	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Une retraite avec le CNAT est organisée pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT.	Activité non prévue pour 2021.	0 %	0 %	N/A
P.1.7.1 -Délimitation des frontières des parcs avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques.	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives.	Activité pas prévue pour 2021. Ces achats sont prévus pour le troisième trimestre 2022.	0 %	0 %	N/A
P.1.8.1 - Protéger les parcs contre tout empiètement et activités illégales	Achat et livraison d'un troisième véhicule 4x4 Toyota Land Cruiser. Matériel informatique en cours d'acheminement, livraison prévue pour mars 2022. Premier lot d'équipements de terrain en cours d'acheminement (matériel électronique principalement), livraison prévue pour avril 2022. Achat et livraison de mobilier et	Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales.	Cette activité est prévue en dernière phase du projet. Mais de nombreux achats ont été effectués en anticipation.	25 %	11 %	PV de livraison, bon de commande.

	fournitures de bureaux pour le fonctionnement du bureau de l'ANPN.					
Produit 3 – Paiement du personnel ANPN et Activités d'assurance-qualité PNUD/HACT.	<p>La cellule de coordination à l'ANPN du projet CAFI-2 a été mis en place le 08/03/2021, avec la nomination d'un référent technique.</p> <p>Dans le cadre du suivi d'assurance-qualité/HACT, un spot-check a été conduit par le cabinet d'audit BDO au mois de novembre 2021.</p> <p>Le PNUD a mené des formations sur les procédures NU auprès de l'ANPN au cours de l'année 2021.</p>	Les résultats du projet CAFI-2 sont atteints et les capacités techniques de l'ANPN sont renforcées.	Poursuite de la coordination de projet et du suivi HACT. Un audit du projet est prévu au mois de mars 2022.	N/A	N/A	Lettre de désignation du référent, rapport de spot-check, rapport de formation.

B. ADAG/PNUD : Composante (2) – Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.

Pour la **Composante (2)** et dans le cadre du partenariat entre l'**ADAG** et le PNUD, le Comité de Pilotage (COPIL) s'est réuni le **05 novembre 2020** et a validé le premier Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), pour le début de mise en œuvre des activités.

De nombreuses avancées ont été menées au cours de l'année 2021. D'abord en termes de **recrutement**, l'ensemble du personnel CAFI-2 de l'ADAG est recruté. La plupart des consultants et agents ont exercés des activités au cours du troisième trimestre 2021, et seront remobilisés dès le mois de janvier 2022.

Le 11 juin 2021 a eu lieu la cérémonie de pose de la première pierre pour la **construction du bâtiment de laboratoires SIG et d'analyse des sols**, dont la fin des travaux est désormais prévue pour le deuxième trimestre 2022. Cette cérémonie a acté le lancement des activités.

A la suite de cette cérémonie, **l'unité juridique agricole** composée d'un consultant juridique et de deux assistants/stagiaires a été mobilisée au mois de juillet et août 2021. Le premier livrable reçu par le PNUD au mois d'octobre 2021 tend à la constitution d'une base de données textuelle sous forme de bibliographie sélective sur la thématique précise du foncier agricole. Les prochains livrables relatifs aux recommandations juridiques et au plan de rédaction du projet de loi sont attendus pour le premier et deuxième trimestre 2022.

De plus, les différents **experts** recrutés (Pédologues, Expert SIG, Expert hétérogénéité des sols) ont eux aussi été mobilisés au mois de juillet et août 2021 et ont transmis leur premier livrable au PNUD au mois d'octobre 2021. Il s'agit essentiellement de manuel de formation, à l'attention de leur équipe d'assistant, sur les techniques de prélèvement, de conservation, de transport des échantillons des sols, ou encore de traitement des données par GPS.

Le **groupe d'échantillonnage des sols** a procédé à la fixation des points d'échantillonnage dans les sites retenus à cet effet et à la digitalisation des cartes d'échantillonnage par province et par département. Aussi, le groupe a élaboré un projet de programme des futures missions de terrain qui seront conduites en 2022.

Le **groupe SIG** a procédé à l'identification et à la sélection des sites devant faire l'objet de prélèvement d'échantillons des sols lors des missions de terrain. Outil d'importance fondamentale pour les missions de terrain, cette carte est en cours de validation par l'ADAG et le Ministère de l'Agriculture.

Enfin, concernant les **achats** : toutes les livraisons du premier lot ont été effectuées au début du 4-ème trimestre 2021. Ces acquisitions (matériel informatique, fourniture de bureau, équipements) ont permis à l'ADAG - la semaine du 15 novembre 2021 - d'équiper les bureaux apprêtés par le MAEPA pour le personnel CAFI-2 et serviront d'appui à leur recherche durant toute la durée du projet.

Pour un démarrage effectif des missions de terrain SIG et sol, certains équipements doivent encore être livrés afin que les agents et experts puissent aller sur le terrain. Des retards liés à la livraison de ce matériel spécifique ont retardé ces activités. Elles auront lieu à partir du mois d'avril 2022.

Enfin - le 25/11/2021 - l'ADAG a fait une demande de service pour que le PNUD procède aux achats du matériel informatique SIG et du matériel scientifique sols auprès de son unité d'achat international basée à Copenhague. Les livraisons auront lieu au cours du deuxième trimestre 2022.

La première année a aussi été l'occasion d'élaborer et signer les lettres d'accord entre les deux parties :

- Lettre d'accord PNUD/ADAG signée le 20/12/2020.
- Lettre d'accord PNUD/ADAG pour la fourniture de service d'appui signée le 01/07/2021. Comme pour l'ANPN, ce dernier accord cadre définit le champ de responsabilité des deux entités, en matière d'achat, de recrutement, etc.

Tableau 2 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints en 2021.

Activités prévues dans le PTBA	Activités/actions réalisées	Résultat attendu	Résultats atteints/prochaines étapes	Réal. Physique en %	Réal. Financière en % (Dépenses / Budget TOTAL)	Sources de vérification
P.2.1.1 – Réaliser une étude documentaire et un examen des réglementations existantes comme première étape vers une réforme juridique.	<p>L'unité juridique agricole a été recrutée. Elle est constituée d'un consultant juridique et deux stagiaires en appui au consultant.</p> <p>Les Consultants ont initié leurs activités en juillet 2021, par la recherche documentaire, dans le but de constituer une base de données textuelles sur la thématique relative au foncier agricole. A ce jour, le consultant est en train d'élaborer le plan de rédaction du projet de loi.</p> <p>L'ensemble du mobilier, matériel informatique, et fournitures de bureaux de l'unité juridique est acheté.</p>	Une unité juridique agricole est créée.	Rendu du rapport de recommandations juridiques et du plan de rédaction du projet de loi.	40 %	51 %	<p>Contrat de consultance, rapport d'activité.</p> <p>Bon de livraison du matériel.</p>
P.2.1.2 – Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires de l'Etat et la société civile.	Cette activité n'a pas encore été initiée. 03 ateliers seront tenus en 2022 dans le cadre de l'élaboration du projet de loi et examen juridique.	Une unité juridique agricole est créée.	Tenu des 03 ateliers au cours du deuxième trimestre 2022.	0 %	0 %	N/A.
P.2.1.3 – Rédaction du cadre juridique du décret réalisée par le conseiller juridique.	Le juriste en appui au consultant juridique pour l'examen et rédaction des textes juridiques a été désigné. Il accompagnera la cellule juridique dans la deuxième phase de rédaction du texte juridique.	Une unité juridique agricole est créée.	Appui et participation aux ateliers d'examen et de rédaction du texte juridique.	10 %	2 %	Contrat de consultance.
P.2.1.4 – Organisation de 3 ateliers avec les	Cette activité n'a pas encore été initiée, elle est	Une unité juridique	Acquisition des équipements pour la communication	0 %	0 %	N/A

représentants du MAEPA, CNC, PNAT, ANPN, ONG et secteur privé	prévue pour la deuxième année du projet en 2022.	agricole est créée.	et tenue des ateliers à partir du troisième trimestre 2022.			
Produit 2.2.1 - Amélioration de la carte des sols dressée dans les années 1981	<p>Recrutement d'un pédologue senior, de cinq agents de terrains, d'un expert en analyse spatialement explicite de l'hétérogénéité des sols.</p> <p>Les différents experts recrutés ont été mobilisés et ont transmis leur premier livrable : il s'agit essentiellement de manuel de formation, à l'attention de leur équipe d'assistant, sur les techniques de prélèvement, de conservation, de transport des échantillons des sols.</p> <p>Acquisition de 3 véhicules 4x4 Land Cruiser et mise en fonctionnement des véhicules.</p> <p>Acquisition d'équipement de bureau et informatique pour chaque membre du personnel.</p> <p>Acquisition de matériel, de fournitures de bureau et accessoires.</p>	Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.	<p>Réalisation des missions de terrains d'échantillonnage des sols au deuxième et troisième trimestre 2022.</p> <p>Acquisition du matériel et équipements d'échantillonnage des sols pour les agents de terrains au premier trimestre 2022.</p>	30 %	35 %	<p>Contrat de consultance, rapport d'activité.</p> <p>Bon de livraison du matériel.</p>
P.2.2.2 - Effectuer une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires.	<p>Recrutement de l'expert en SIG pour la réalisation d'une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires.</p> <p>L'expert a été mobilisé et a rendu un manuel de renforcement des capacités à l'attention des assistants SIG et a procédé à la mise en place d'un logiciel pour la collecte des données.</p>	Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.	<p>Réalisation des missions de terrains SIG au deuxième et troisième trimestre 2022.</p> <p>Acquisition du matériel et équipements SIG pour les agents de terrains au premier trimestre 2022.</p>	20 %	23 %	Contrat de consultance, rapport d'activité.

<p>P.2.3.1 - Recrutement et formation du personnel national pour le SIG.</p>	<p>Les deux assistants SIG sont recrutés.</p> <p>Le 25/11/2021, l'ADAG a transmis la liste de spécificités techniques du matériel de laboratoires SIG pour que le PNUD procède aux achats.</p>	<p>Un laboratoire SIG est créée et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques.</p>	<p>Livraison du matériel SIG au cours du deuxième trimestre 2022.</p>	<p>15 %</p>	<p>0 %</p>	<p>Contrat de consultance, devis.</p>
<p>P.2.4.1 - Recrutement et formation du personnel national pour le laboratoire d'analyse des sols</p>	<p>Les travaux de construction du bâtiment de laboratoires SIG et sols ont été initiés au mois de Juillet 2021 par une cérémonie de de pose de la première pierre. Malgré certains retards, l'évolution des travaux est très encourageante. Lors d'une visite programmatique le 15 octobre 2021, le PNUD a constaté un niveau d'exécution proche de 70 % des travaux et a effectué le paiement de la deuxième tranche au prestataire.</p> <p>L'ensemble du matériel de bureau pour le laboratoire d'analyse des sols a été acheté.</p> <p>L'ensemble du matériel du matériel informatique pour le personnel de laboratoire a été acheté.</p> <p>Les deux pédologues et deux assistants sont recrutés. Afin d'accompagner la mise en fonctionnement du Laboratoire d'analyse des sols, ils ont élaboré les manuels de procédures, Guide pratique du</p>	<p>Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère sont renforcées</p>	<p>La fin des travaux de construction du bâtiment de laboratoires est prévue pour la fin du deuxième trimestre 2022.</p> <p>Livraison du matériel scientifique du laboratoire sols prévue pour le deuxième trimestre 2022.</p>	<p>30 %</p>	<p>16 %</p>	<p>Contrat de consultance, rapport d'activité, rapport d'avancement des travaux, bon de livraison.</p>

	<p>Laboratoire, Manuel de gestion de verrerie, manuel sur les méthodes d'analyse.</p> <p>Le 25/11/2021, l'ADAG a transmis la liste de spécificités techniques du matériel scientifique de laboratoires sols pour que le PNUD procède aux achats.</p>					
<p>Produit 3 – Paiement du personnel ADAG et Activités d'assurance-qualité PNUD/HACT.</p>	<p>La cellule de coordination de l'ADAG du projet CAFI-2 a été mis en place dès juillet 2020 avec la nomination d'un référent technique.</p> <p>Dans le cadre du suivi d'assurance-qualité/HACT, un spot-check a été conduit par le cabinet d'audit BDO au mois de novembre 2021.</p> <p>Le PNUD a mené des formations sur les procédures NU auprès de l'ADAG au cours de l'année 2021.</p>	<p>Les résultats du projet CAFI-2 sont atteints et les capacités techniques de l'ADAG sont renforcées.</p>	<p>Poursuite de la coordination de projet et du suivi HACT. Un audit du projet est prévu au mois de mars 2022.</p>	N/A	N/A	<p>Lettre de désignation du référent, rapport de spot-check, rapport de formation.</p>

C. CNC/PNUD : Appui transitoire à la gestion des données carbonées

Au cours de l'année 2021, dans le cadre du partenariat entre le **CNC** et le PNUD, le rôle du PNUD reposait essentiellement sur la prise en charge de deux consultants du Conseil National Climat.

Les autres activités n'ont pas été menées et seront reconduites pour l'année 2022.

Tableau 3 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints en 2021.

Activités prévues dans le PTBA	Activités/actions réalisées	Résultats attendus	Résultats atteints/prochaines étapes	Réal. Physique en %	Réal. Financière en %	Sources de vérification
P.1.1.1 – Travaux liés aux conditionnalités citées dans l'avenant de la lettre d'intention à savoir le FREL, le SOI et la NDC.	Prise en charge de deux consultants du Conseil National Climat (CNC) pour promouvoir les liens entre les objectifs des programmes CAFI-1 et CAFI-2, ainsi que pour coordonner les initiatives de multiples donateurs et acteurs internationaux.	Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la lettre d'intention à savoir le FREL, le SOI et la NDC sont respectées.	Prise en charge complète des deux agents du CNC. Les autres activités n'ont pas été menées et seront reconduites en 2022 (ou feront l'objet d'amendement en COPII).	50 %	77 %	Rapport d'activité.
P.1.2.1 – Mettre en place le Système d'Information pour les sauvegardes.	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD + sont menées.	Aucun.	0 %	0 %	N/A
P.1.2.2 – Elaboration d'un Plan d'investissement.	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD + sont menées.	Aucun.	0 %	0 %	N/A

Enfin, sur un plan plus général - au cours de l'année 2021 - le PNUD a organisé plusieurs **séances de renforcement des capacités** avec l'ADAG et l'ANPN sur les procédures des Nations-Unies relatives à la mise en œuvre d'un projet NIM (National Implementing Measures). Et précisément, sur les Formulaires FACE relatifs aux procédures de décaissement des fonds.

Aussi, dans le cadre des activités d'**assurance-qualité** auprès des partenaires de mise en œuvre, des missions de Spot-check ont aussi été réalisées au cours du mois de novembre 2021. Le PNUD a transmis à ses partenaires les rapports finaux des auditeurs comprenant différentes recommandations qui permettront de renforcer les capacités des agences. De plus, un audit du projet a été planifié pour le mois de mars 2022.

5. Résultats du Programme

5.1 Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI et présentation des progrès par effet et produits du programme

Impact 1 : émissions et absorptions

I-1 Emissions (tons of CO2 eq):

La cible était de réduire les émissions du secteur UTCF de 50% à l'horizon 2025 (compared to 2005 levels). Les études ont démontré que les forêts du Gabon absorbent 140 millions de tonnes de CO2 par an et en émettent une trentaine. Depuis l'année de référence 2005, le pays n'a pas encore produit d'étude visant à mesurer les émissions/absorptions du Gabon afin de suivre l'évolution.

I.3 Taux annuel de déforestation et de dégradation (perte d'hectares de forêts vers d'autres utilisations des terres) et de dégradation, exprimés en hectares de forêts et %).

Le projet est à sa première année d'exécution, par conséquent, aucun progrès n'est encore enregistré sur cet indicateur.

Impact 2 : pauvreté et développement durable

I.4 Proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour.

Le Gouvernant compte produire son premier rapport sur le progrès des indicateurs des ODDs cette fin d'année 2022. Ce progrès sera renseigné dans le prochain rapport annuel.

Le projet est à sa première année d'exécution et les changements significatifs à long termes traduits en termes d'impacts sont encore prématurés à mesurer.

Plus largement, dans la logique de la théorie du changement présentée dans le Cadre d'Investissement National (CIN) du Gabon, le présent Programme CAFI-2 vise à produire des effets qui contribueront à générer des impacts positifs : amélioration du bilan GES du secteur de l'UTCF et co-bénéfices de développement.

Cependant, les impacts dépendent aussi de facteurs externes au présent programme qui ne sont pas tous maîtrisables. Aussi, si toutes les conditions sont réunies, les indicateurs d'impact du CIN sont prévus pour être atteints au terme de la mise en œuvre du programme au 31 juillet 2023.

Aussi, le présent programme vise à produire deux effets déjà identifiés dans le CIN du Gabon qui ont été traduits en deux objectifs spécifiques :

- ⇒ **Effet (1)** - Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo.
- ⇒ **Effet (2)** - Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.

A chacun de ces deux Effets, correspond un résultat final représenté par divers produits. Pour l'Effet (1), 8 produits ont été définis. Pour l'Effet (2), 4. Le tableau 5 ci-dessous présente le niveau de chaque indicateur à la fin de l'année 2021 en rapport à la valeur de référence de 2020.

5.2 Progrès par effet et produits du programme

Voir tableau 1, 2 et 3 ci-dessus.

5.3 Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats

Voir tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 - Suivi des indicateurs de résultats du programme

Résultats	Baseline / situation de référence	Indicateurs	Cible fin programme	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Activités liées
<p>Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo.</p>	<p>Superficie actuelle des zones protégées terrestres.</p>	<p>1- Augmentation de la superficie des forêts bénéficiant d'un statut de protection.</p> <p>2 - Les parcs conservent ou améliorent la biomasse sur pied, les populations d'espèces et les habitats importants.</p> <p>3 - Augmentation du nombre d'hectares de concessions forestières reclassées en tant qu'AP ou forêts HVC.</p> <p>4 - Nombre de conflits entre les villageois et le personnel du parc en ce qui concerne les limites du parc.</p>	<p>1 - Augmentation de 400 000 ha.</p> <p>2 – Maintenir ou améliorer.</p> <p>3 – Augmentation de 500 000 ha.</p> <p>4 – Le moins de conflit possible.</p>	<p>N/A.</p>	<p>N/A.</p>	
<p>Produit 1.1 : Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées.</p>	<p>Aucun travail de suivi de la biomasse, de la végétation ou des caméras n'a été réalisé et, à quelques exceptions près, il reste beaucoup de travail pour comprendre la répartition des espèces rares et/ou à grande échelle et leurs aires de répartition.</p>	<p>1 – Nombre de rapports de terrain biologique et écologiques et hectares qu'ils couvrent.</p> <p>2 – Nombre de rapports comportant des estimations de la biomasse.</p> <p>3 – Nombre de rapports contenant des estimations des</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.</p>	<p>Les Termes de Références (TDR) pour le recrutement des agents de terrains ont été élaborés et validés. La méthodologie de collecte des données a été discutée et validée avec les partenaires scientifiques et l'ANPN. Les missions seront constituées de 2 équipes, chacune d'elles comprenant : 1 botaniste, 1 spécialiste faune et 3 agents de terrains. Les premiers rapports de</p>	<p>Retard dans la publication des TDR et retard dans l'acquisition du matériel. La grande majorité des équipements demandés, très spécifiques, ne se trouvent pas sur le marché local. Et sur le marché international, la pandémie de la COVID-19 a considérablement ralenti les délais de livraison.</p>	<p>Activités 1.1.1.a, 1.1.1.b, 1.1.1.c, 1.1.1.d, 1.1.1.e.</p>

		stock carbonés.		terrains seront disponibles d'ici le 3-ème trimestre 2022.		
Produit 1.2 : Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	Certaines enquêtes de base sur les zones HVC ont permis d'identifier des domaines généraux d'importance.	1 - Existence de cartes des zones HVC pour les nouveaux parcs. 2 - Existence d'une cartographie des espèces rares et menacées. 3 - Inclusion dans la couche de données PNAT HVC.	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.	Les TDR pour le recrutement d'un consultant en analyse d'images satellites ont été élaborés et validés. Démarrage des activités prévues pour avril/mai 2022. Les premiers travaux seront disponibles d'ici le 3-ème trimestre 2022.	Retard dans la publication des TDR.	Activités 1.2.1.a, 1.2.1.b, 1.2.1.c, 1.2.1.d, 1.2.2.a, 1.2.2.b, 1.2.2.c, 1.2.3.a.
Produit 1.3 : Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.	Aucune étude socio-économique ou d'analyse des moyens de subsistance n'a été menée pour les villages vivant à proximité de zones protégées potentielles.	1 - Nombre de rapports techniques spatialement explicites. 2 - Nombre d'analyses des moyens de subsistance qui permettent de comprendre la répartition de la population des villages, la structure démographique, les modes d'utilisation des terres et des ressources par les communautés et l'analyse de base des moyens de subsistance. 3 – Nombre de villages cartographiés.	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.	Les TDR pour le recrutement de deux équipes composées de : deux consultants nationaux en socio-économie et quatre assistants de terrains ont été élaborés et validés. Démarrage des activités prévues pour avril/mai 2022. Les premiers travaux seront disponibles d'ici le 3-ème trimestre 2022.	Retard dans la publication des TDR.	Activités 1.3.1.a, 1.3.1.b, 1.3.1.c, 1.3.1.d, 1.3.2.a, 1.3.3.a, 1.3.3.a, 1.3.3.b, 1.3.4.a, 1.3.4.b, 1.3.4.c.
Produit 1.4 : Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes	Les cartes actuelles des zones potentielles d'expansion des zones protégées sont basées sur des tampons	1- Nombre de rapports aux décideurs intégrant des couches de données basées	Des couches de données informées basées sur des facteurs écologiques et socio-	Les TDR pour le recrutement d'un consultant en analyse et planification des terres ont été élaborés et validés. Démarrage des activités prévues pour avril 2022. Les premiers travaux seront	Retard dans la publication des TDR et changement de stratégie de recrutement.	Activités 1.4.1.a, 1.4.2.a, 1.4.2.b, 1.4.2.c, 1.4.2.d, 1.4.3.a.

socioéconomiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.	géographiques approximatifs et des limites reconnaissables (par exemple, les rivières et les routes) plutôt que sur les facteurs biologiques et sociaux du paysage.	sur des facteurs écologiques et socio-économiques. 2 - La preuve d'un consensus sur les limites du parc. 3 - La ratification des textes juridiques.	économiques informent les décideurs des régions de conflit potentiel qui ont besoin d'être résolues. La connaissance de la distribution, de l'abondance et des mouvements des espèces plutôt que les limites définies par l'homme permettent de définir les limites des zones protégées.	disponibles d'ici le 3-ème trimestre 2022.		
Produit 1.5 : Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE pour tous les villages concernés est conclu.	À ce jour, aucun processus de sensibilisation du public ou d'adhésion à la zone protégée proposée n'a été lancé. Le Congo et le Gabon ont engagé des discussions politiques de haut niveau.	1 - Preuve d'un consensus sur les limites du parc 2 - Niveau de satisfaction concernant le processus du CPLE.	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.	Les TDR pour le recrutement des consultants pour mener les consultations publiques et mettre en place le Consentement Préalable Libre et Eclairée (CPLE) ont été élaborés et validés.	Retard dans la publication des TDR.	Activités 1.5.1.a, 1.5.1.b, 1.5.1.c, 1.5.2.a, 1.5.2.b, 1.5.2.c, 1.5.2.d, 1.5.2.e, 1.5.3.a, 1.5.3.b.
Produit 1.6 : Une retraite avec le CNAT est organisée pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT.	Jusqu'à présent, les discussions ont eu lieu en dehors du CNAT.	1 - Existence d'une décision de la CNAT sur les parcs nationaux transfrontaliers. 2 - Nombre d'autres responsables gouvernementaux inclus dans le processus de planification de l'utilisation des terres à l'échelle nationale.	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.	Activité non planifiée en 2021.	N/A.	Activité 1.6.1.a.
Produit 1.7 : Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la	Aucun processus de délimitation n'a eu lieu.	1 - Numéro et coordonnées GPS de la signalisation. 2 - Nombre de communications aux villageois	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.	Activité non planifiée en 2021.	N/A.	Activité 1.7.1.a.

signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives.		concernant les limites. 3 - Fréquence des patrouilles.				
Produit 1.8 : Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales.	Aucune activité d'application de la loi n'a été menée dans les régions de parcs transfrontaliers proposées.	Fréquence des patrouilles.	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.	Des TDR pour le recrutement de 20 écogardes ont été élaborées.	Demande de changement de la définition de l'activité, retard dans l'acquisition du matériel (= Cf. P.1.1).	Activités 1.8.1.a, 1.8.1.b, 1.8.1.c, 1.8.1.d, 1.8.1.e, 1.8.1.f, 1.8.1.h, 1.8.1.i.
Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.	Le PNAT 0 n'inclut pas de telles études	1 - Prise en compte dans le PNAT1 des études d'aptitude à l'agriculture pour le maïs, le soja, le riz, la banane/les bananes plantains et le manioc. 2 - Prise en compte des cartes pédologiques améliorées dans le PNAT 1.	La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.			

<p>Produit 2.1 : Une unité juridique agricole est créée.</p>	<p>Le MEAPA a une capacité limitée à résoudre les questions juridiques existantes concernant les titres d'occupation des terres et l'absence de sécurité du régime foncier pour les agriculteurs.</p>	<p>1 - Nombre d'agriculteurs participant à des programmes nationaux visant à améliorer la production alimentaire (ZAP) avec une plus grande sécurité d'occupation.</p> <p>2 - Le nombre de titres fonciers officiels délivrés chaque année.</p>	<p>Il existe des clarifications et des textes juridiques concernant les titres d'occupation et d'utilisation des terres, le processus officiel d'attribution des droits étant plus rationnel et plus facile à évaluer pour les habitants des zones rurales et urbaines qui n'ont pas pu obtenir de titres.</p>	<p>L'unité juridique agricole est créée. Recommandations juridiques et plan de rédaction du projet de loi en cours d'élaboration.</p>		<p>Activités 2.1.1.a, 2.1.1.b, 2.1.1.c, 2.1.1.d, 2.1.1.e, 2.1.2.a, 2.1.2.b, 2.1.3.a, 2.1.3.b, 2.1.4.a, 2.1.4.b, 2.1.4.c.</p>
<p>Produit 2.2 : Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.</p>	<p>Le MEAPA/ADAG dispose de peu de capacités techniques internes pour s'engager dans le processus PNAT.</p> <p>Les cartes pédologiques existantes sont dépassées et n'ont pas la résolution spatiale requise pour l'optimisation de l'utilisation des terres à petite échelle.</p> <p>Il n'existe pas de capacité SIG pour examiner les bases de données agricoles de manière spatialement explicite, ce qui rend les études d'adéquation agricole à l'échelle nationale impossibles sans aide extérieure.</p>	<p>1 - Existence et utilisation-disponibilité de cartes des sols actualisées.</p> <p>2 - Existence d'une analyse de l'aptitude de l'agriculture pour 5 cultures de primeurs.</p> <p>3 - Preuve de l'utilisation de l'analyse de l'aptitude de l'agriculture pour la décision d'attribution des terres.</p> <p>4 - Nombre de personnes ayant une capacité SIG.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie. Sera fait en 2022.</p>	<p>La cellule d'échantillonnage des sols a procédé à la fixation des points d'échantillonnage dans les sites retenus à cet effet et à la digitalisation des cartes d'échantillonnage par province et par département. Aussi, le groupe élaboré un projet de programme des missions de terrain qui attend la validation du Directeur Général de l'ADAG.</p>	<p>Retard dans l'acquisition du matériel et équipements de terrain pour démarrage des missions (procédure d'acquisition revue et matériel spécifique difficile à trouver sur le marché national)</p>	<p>Activités 2.2.1.a, 2.2.1.b, 2.2.1.c, 2.2.1.d, 2.2.1.e, 2.2.1.f, 2.2.1.g, 2.2.1.h, 2.2.1.i, 2.2.1.j, 2.2.1.k, 2.2.2.a, 2.2.2.b, 2.2.2.c, 2.2.2.d.</p>
<p>Produit 2.3 : Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et</p>	<p>Il n'existe actuellement aucun SIG ni aucune analyse de données spatialement explicite au sein du MEAPA/ADAG.</p>	<p>1 - Existence d'un laboratoire SIG.</p> <p>2 - Nombre de personnes formées.</p> <p>3 - Il existe des cartes patiemment explicites, fournissant des informations spatialement explicites pour</p>	<p>Un laboratoire SIG, doté d'un personnel technique bien formé, d'ordinateurs, d'imprimantes, de serveurs et de systèmes d'archivage des données, existe et est engagé dans le processus PNAT. Des cartes spatialement explicites existent, fournissant des</p>	<p>Les travaux de construction du bâtiment abritant le futur laboratoire SIG ont commencé en juillet 2021 et seront finalisés au deuxième trimestre 2022.</p> <p>Le processus d'achat du matériel SIG pour équiper le laboratoire est en cours (Logiciel ARGIS, GPS, drone, matériel informatique,</p>	<p>Retard dans les travaux de construction du bâtiment de laboratoires (retard paiements 1^{ère} et 2^{ème} tranche).</p> <p>Retard dans l'acquisition du matériel. Marché international, délais de livraison plus long.</p>	<p>Activités 2.3.1.a, 2.3.1.b, 2.3.1.c.</p>

présenter des données spatiales ou géographiques.		un nombre quelconque d'initiatives de transformation de l'agriculture (par exemple, zones ZAP, titres fonciers délivrés, études d'adéquation de l'agriculture, rendements des cultures, mauvaises récoltes, rapports de raids sur les cultures, etc.)	informations spatialement explicites pour un nombre quelconque d'initiatives de transformation de l'agriculture (par exemple, zones ZAP, titres fonciers délivrés, études d'adéquation de l'agriculture, rendements des cultures, mauvaises récoltes, rapports de raids sur les cultures, etc.)	etc.). Livraison prévue pour le deuxième trimestre 2022. Le personnel SIG est recruté. Un manuel de formation de renforcement des capacités a été élaboré par l'Expert et mis à disposition du personnel. Des formations de renforcement de capacités auront lieu au cours du deuxième et troisième trimestre 2022, une fois le matériel et l'infrastructure livré.		
Produit 2.4 : Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées.	Le MEAPA/ADAG s'est engagé dans un programme visant à améliorer les capacités des laboratoires sols au niveau national - mais les fonds sont limités. Une analyse des lacunes visant à identifier les besoins supplémentaires et les synergies entre les agences est en cours.	1 - Existence d'un laboratoire des sols. 2 - Nombre de besoins et analyse des lacunes. 3 - Existence d'inventaires préliminaires pour identifier les besoins en équipements de laboratoire.	Il existe un laboratoire pédologique, dont le MEAPA/ADAG sont des partenaires collaborateurs, qui couvrent collectivement les besoins en analyse des sols de l'ambitieuse initiative de transformation agricole du Gabon.	Les travaux de construction du bâtiment abritant le futur laboratoire d'analyse des sols ont commencé en juillet 2021 et seront finalisés au deuxième trimestre 2022. Livraison prévue au deuxième trimestre 2022 pour le matériel scientifique pour équiper le laboratoire sols. Le personnel sols est recruté. Un manuel de formation pratique en renforcement des capacités a été élaboré par les pédologues et mis à disposition de leurs assistants. Des formations de renforcement de capacités auront lieu au cours du deuxième et troisième trimestre 2022, une fois le matériel et l'infrastructure livré.	Retard dans l'acquisition du matériel. Marché international, délais de livraison plus long.	Activités 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3, 2.4.4, 2.4.5, 2.4.6, 2.4.7.

5.4 Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Tableau 5 - Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme.

Indicateur CAFI ¹	Ligne de base (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				Entre janvier et décembre 2021	De manière cumulative depuis le début du programme
Effet 1 – L'agriculture empiète moins sur les terres forestières					
A.E.1 – Surface de forêt convertie en agriculture (en hectares) – en distinguant l'agriculture commerciale de l'agriculture sur brûlis.	Entre 2010 et 2015, 19,187 hectares net perdus à l'intérieur de concessions agro-industrielles.	Gabon Lol : plafond annuel de 10,000 hectares	Annuelle	2021 à considérer comme première année de lancement et d'exécution du projet. Les progrès réalisés seront visibles à partir d'Année 2.	N/A

¹ Disponible ici : <http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-07/Cadre%20de%20ME%20re%CC%81vise%CC%81%20de%20CAFI%20-%2025%20Octobre%202019%20FINAL%20-%20Web%20site.pdf>

<p>A.E.2 – Existence, application et contrôle de cadres politiques et légaux qui limitent la conservation des forêts en concessions agricoles.</p>	<p>Ligne de base en cours d'élaboration (stratégie huile de palme + 4 autres cultures et analyse du PNAT V0).</p>		<p>Annuelle</p>		
<p>A.E.3 – Productivité (en tonnes/hectares et pour chaque culture) sur les surfaces appuyées par le programme.</p>		<p>La productivité sur les surfaces appuyées est plus importante que sur les surfaces que ne le sont pas.</p>	<p>Année 2 du programme</p>		
<p>Effet 7 – La gouvernance du processus est effective, multi sectorielle et multi acteur.</p>					

G.E.1 – Qualité de la représentation et participation de société civile (y compris les peuples autochtones et indigènes) dans les décisions sur le plan d’investissement, ses programmes et leur suivi.		CNAT	Tous les 2 ans	2021 à considérer comme première année de lancement et d’exécution du projet. Les progrès réalisés seront visibles à partir d’Année 2.	N/A
---	--	------	----------------	--	-----

5.5 Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

Tableau 6 - Progrès vers les Jalons de la LOI

N°	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis		Points d’attention particulière	Solutions proposées
		Sur la Période Janvier-Décembre 2021.	De manière cumulative depuis le début du programme		
1.c	Élaboration et adoption de lignes directrices et de définitions nationales pour veiller à ce que les forêts à « haut stock de carbone » (HSC) et à « haute valeur de conservation » (HVC) ne soient pas converties à d’autres usages, conformément au consensus qui est en train de se dégager au niveau international et aux meilleures pratiques.	2021 à considérer comme première année de lancement et d’exécution du projet. Les progrès réalisés seront visibles à partir d’Année 2.	N/A	N/A	N/A

1.e	Établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route visant à assurer la participation et le consentement préalable, libre et éclairé des populations et communautés traditionnelles habitant la forêt aux décisions relatives à l'affectation du territoire.				
1.h. ii	Un sommaire des processus de consultation et des mesures mises en œuvre pour répondre aux préoccupations actuellement décrites au titre de l'activité 1.5 du Cadre d'investissement national.				
1.i	Rapport sur l'avancement des activités de cartographie portant sur l'adaptabilité des terres à un usage agricole, à l'extraction minière, la conservation, la vulnérabilité au climat et à l'exploitation durable des ressources naturelles.	Rapport d'activité avec fixation des points d'échantillonnage dans les sites retenus à cet effet et digitalisation des cartes d'échantillonnage par province et par département.			
2.g	750 et/ou 29% des villages cartographiés (équivalent à 29 % de la totalité des villages).				

6. Exécution financière

Le rapport financier 2021 est disponible et joint en annexe. Ci-dessous, le tableau recense les dépenses effectuées par effet et produit en 2021 et le taux de décaissement sur la période de rapportage :

Tableau 7 - Taux de delivery du Programme.

Résultats	Budget Total (USD)	Budget Total 2021	Dépenses annuelles 2021 (USD)	Solde au 31/012/2021	Taux de décaissement sur la période de rapportage (%)
Effet 1 – ANPN : Expansion des aires protégées.					
Produit 1.1. Evaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées	2803718	1018615,00	155806,84	862809,00	
Sous-produit ou activité 1.1.	281078,00	81000,00	37613,00	43387,00	46%
Sous-produit ou activité 1.2	74000,00	0,00	0,00	0,00	0%
Sous-produit ou activité 1.3	573640,00	102912,00	37613,00	65299,00	37%
Sous-produit ou activité 1.4	125400,00	87740,00	0,00	87740,00	0%
Sous-produit ou activité 1.5	520000,00	197950,00	0,00	197950,00	0%
Sous-produit ou activité 1.6	27000,00	0,00	0,00	0,00	0%
Sous-produit ou activité 1.7	150000,00	0,00	0,00	0,00	0%
Sous-produit ou activité 1.8	867600,00	487346,00	73973,00	413373,00	15%
Produit 2.1: Paiement du personnel ANPN et activités d'assurances-qualité PNUD.					
Sous Total Produit 2.1.	185000,00	61667,00	6607,00	55060,00	11%
Total	2803718,00	1018615,00	155806,00	862809,00	12%
Effet 2 ADAG/PNUD - Optimisation de l'utilisation des terres					
Produit 2.1: Création d'une unité juridique pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles	1840048,00	500479,00	358324,00	1481724,00	
Sous-produit ou activité 2.1	224374,00	49220,00	41373,00	183001,00	84%
Sous-produit ou activité 2.2	552280,00	182294,00	180317,00	371963,00	99%
Sous-produit ou activité 2.3	276600,00	83066,00	0,00	276600,00	0%
Sous-produit ou activité 2.4	562294,00	111066,00	93781,00	468513,00	84%
Produit 3.1.- Paiement du personnel ADAG et activités PNUD.					
Sous Total Produit 3.1	224500,00	74833,00	42853,00	181647,00	57%
Total ADAG:	1840048,00	500479,00	358324,00	1481724,00	74%
CNC / PNUD					
Produit 1.1 - Respecter les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la lettre d'intention à savoir le FREL, le SOI et la NDC	150000,00	135190,00	67138,00	82862,00	
Sous-produit ou activité 1.1	80000,00	117000,00	59323,00	20677,00	51%
Sous-produit ou activité 1.2	55000,00	8190,00	0,00	55000,00	0%
Produit 3.1.- Paiement du personnel CNC et activités PNUD.					
Sous Total Produit 3.1	15000	10000	7815	7185	78%
Total CNC:	150000,00	135190,00	67138,00	82862,00	50%

Tableau 8 - Suivi des contrats des ALE/PLE.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
ADAG							
01	Consultant Juridique	4500 USD/mois	23-mars-21	01-juillet-21	01-nov-21	8 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
02	Assistant juriste	500 USD/mois	23-mars-21	01-juillet-21	01-sept-21	6 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
03	Assistant juriste	500 USD/mois	23-mars-21	01-juillet-21	01-sept-21	6 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
04	Homologue juriste	1000 USD/mois	23-mars-21	01-juil -21	01-sept-21	36 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
05	Pédologue senior	4500 USD/mois	23-mars-21	01-avr-21	01-avr-22	12 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
06	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23-mars-21	N/A.	01-avr-22	12 mois	Contrat suspendu en 2021 en attendant le démarrage effectif des activités.
07	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23-mars-21	N/A	01-avr-22	12 mois	Contrat suspendu en 2021 en attendant le démarrage effectif des activités.
08	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23-mars-21	N/A	01-avr-22	12 mois	Contrat suspendu en 2021 en attendant le démarrage effectif des activités.
09	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23-mars-21	N/A	01-avr-22	12 mois	Contrat suspendu en 2021 en attendant le démarrage effectif des activités.
10	Assistant échantillonnage des sols.	1667 USD/mois	23-mars-21	N/A	01-avr-22	12 mois	Contrat suspendu en 2021 en

							attendant le démarrage effectif des activités.
11	Expert en analyse spatialement explicite de l'hétérogénéité des sols.	4500 USD/mois	23-mars-21	01-avr-21	01-août-22	4 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
12	Expert en SIG pour la réalisation d'une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires.	4500 USD/mois	23-mars-21	01-avr-21	01-juil-21	12 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
13	Personnel Laboratoire SIG	1250 USD/mois	23-mars-21	N/A	31-juil-23	36 mois	Contrat suspendu en 2021 en attendant le démarrage effectif des activités.
14	Personnel Laboratoire SIG	1250 USD/mois	23-mars-21	N/A	31-juil-23	36 mois	Contrat suspendu en 2021 en attendant le démarrage effectif des activités.
15	Personnel Laboratoire SIG	1250 USD/mois	23-mars-21	N/A	31-juil-23	36 mois	Contrat suspendu en 2021 en attendant le démarrage effectif des activités.
16	Personnel Laboratoire SIG	1250 USD/mois	23-mars-21	N/A	31-juil-23	36 mois	Contrat suspendu en 2021 en attendant le démarrage effectif des activités.
17	Expert Laboratoire d'analyse des sols	2000 USD/mois	23-mars-21	01-avr-21	01-avr-23	24 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
18	Expert Laboratoire d'analyse des sols	2000 USD/mois	23-mars-21	01-avr-21	01-avr-23	24 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
19	Assistant Laboratoire d'analyse des sols	500 USD/mois	23-mars-21	01-avr-21	31-juil-23	36 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.
20	Assistant Laboratoire d'analyse des sols	500 USD/mois	23-mars-21	01-avr-21	31-juil-23	36 mois	Un arrêt d'exécution de 4mois a été observé en fin 2021.

21	Référent	1000 USD/mois	Lettre officielle de désignation 12 juin 2020.	01-juil-20	31-juil-23	36 mois	N/A
22	Prestataire construction bâtiment laboratoires SIG et sols.	94 122 USD	23-mars-21	01-juil-21	01-oct-21	03 mois	Retard exécution des travaux contrat initial sera amendé en 2022.
ANPN							
01	Référent	1000 USD/mois	Lettre officielle de désignation 08 mars 2021.	08-mars-21	31-juill-23	36 mois	N/A
CNC							
01	Assistant de coordination des programmes CAFI	2500 USD/mois	01-juin-20	01-juin-20	01-juin-21	12 mois	N/A
02	Expert-Consultant en IGES	2500 USD/mois	01-juin-20	01-juin-20	01-juin-21	12 mois	N/A

a) Mobilisation de ressource supplémentaires du programme REDD+ ou interventions d'autres partenaires.

Aucune ressource supplémentaire n'a été mobilisée.

b) Assurance-qualité du projet : audit, spot-check.

Dans le cadre de la politique de suivi d'assurance qualité du PNUD, un **spot-check** a été conduit au mois de novembre 2021. Les rapports finaux sont disponibles et ont été transmis à chacun des partenaires de mises en œuvre : l'ANPN, l'ADAG, et le CNC. Sur la base des recommandations faites dans les rapports de **micro-évaluations** de novembre 2020, les auditeurs se sont entretenus avec les responsables ou référent de chaque agence afin d'évaluer les actions déjà entreprises et celles qui restent à mettre en vigueur afin de renforcer les capacités des agences. Un nouveau spot-check est planifiée pour le 4-ème trimestre 2022.

De plus, un **audit financier** sera conduit au mois de mars 2022 conformément au plan d'assurance-qualité du projet.

c) Révisions au budget du programme.

Aucune révision au budget du programme.

7. Gestion participative

A fin d'année 2021, l'état d'avancement du programme ne permet pas encore de mesurer encore la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet (OSC, peuples autochtones, etc.). En effet, si les premiers travaux ont commencé, les premiers ateliers et mission de terrains visant justement une participation pleine et contributive de divers parties prenantes ne commenceront qu'en 2022. Les premiers renseignements seront présentés dans le rapport semi-annuel 2022.

8. Thèmes transversaux

8.1. Gouvernance

➤ La **composition du Comité de Pilotage (COFIL)** du programme CAFI-2 est la suivante :

⇒ **La Présidence du COFIL** :

- Un représentant du Ministère de l'Economie et de la Relance.

⇒ **Les membres décisionnaires** :

- Le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des Terres ;
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Alimentation ;
- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- L'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ;
- Le Conseil National Climat (CNC) ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Un représentant des ONG.

⇒ **Les membres observateurs** :

- La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) ;
- Le Secrétariat CAFI.

Le **05 novembre 2020**, s'est tenu le premier COFIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA de l'ADAG a été approuvé ;**
- **Le PTBA du CNC n'a pas été approuvé**, le COFIL a demandé au CNC de réévaluer ses dépenses tout en tenant compte du budget prévisionnel parce qu'il n'est pas judicieux

d'intégrer des activités qui n'ont pas été budgétisés dans le Prodoc entraînant un dépassement budgétaire ;

- **Le PTBA de l'ANPN n'a pas été approuvé** du fait qu'il ait largement dépassé le seuil initial prévu et que certaines activités importantes du programme ont été sous-évalués lors des révisions budgétaires. Il a donc demandé aux entités de réévaluer leurs dépenses tout en tenant compte du budget prévu par le Prodoc. Aussi, compte tenu des budgets prévus déjà déficitaires, il est judicieux de revoir l'ensemble des lignes budgétaires afin de s'assurer de rester dans les limites du budget. La représentante du Secrétariat CAFI a informé les membres du COPIL que les augmentations de plus de 20 % entre les budgets des effets doivent être portés à la connaissance du Secrétariat CAFI.

Le **19 novembre 2020**, s'est tenue une session extraordinaire du COPIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA du CNC a été approuvé.**

Le **09 mars 2021**, s'est tenu une deuxième session extraordinaire du COPIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA de l'ANPN a été approuvé.**

Un prochain Comité de Pilotage est planifié pour le 1er trimestre 2022 afin de valider les 3 PTBA des partenaires pour l'année 2022.

➤ Au sein des **agences de mises en œuvre des activités** :

- ⇒ **ANPN** : M. Christian TCHEMAMBELA, Secrétaire Exécutif. M. Nestor BOUENGUE, Référent ANPN, assure l'interface entre le PNUD et l'ANPN.
- ⇒ **ADAG** : M. Rolexin NGANGORI ADAMAS, Directeur Général. M. Lazare OSSENDE-ESSANGA, Référent ADAG, assure l'interface entre le PNUD et l'ADAG.
- ⇒ **CNC** : M. Tanguy GAHOUMA BEKALE, Secrétaire Permanent. Mme. Alvina OWONO ESSONO, Référent CNC, assure l'interface entre le PNUD et le CNC.

8.2. Genre

Le PNUD, s'engage à faire de l'égalité des sexes, un droit humain fondamental et une nécessité pour un monde durable, une réalité. L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont essentielles à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, qui envisage un monde "de respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine" dans

lequel "chaque femme et chaque fille jouit de la pleine égalité des sexes et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation ont été éliminés".

Dans le cadre de l'exécution du programme CAFI-2, c'est notamment dans la force de travail recrutée que les contributions à l'aspect genre sont orientées.

8.3. Peuples Autochtones

Le Programme CAFI-2 comprend une forte composante socio-économique pour garantir que toutes les utilisations des terres et tous les droits exercés par les populations rurales tributaires des forêts sont pris en compte et intégrés dans les propositions de parcs. Un **processus complet CPLE** a été budgétisé et sera entrepris en 2022 dans le cadres des activités de l'ANPN (Produit 1.3).

8.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

Le Programme CAFI-2 notamment pour la composante (2) « Optimisation de l'utilisation des terres » mis en œuvre par l'ADAG, a la volonté de renforcer les capacités et de transférer des compétences en SIG et analyse des sols à du jeune personnel national. Plus largement, à moyen terme, le programme touchent particulièrement les femmes et les jeunes en leur donnant les moyens d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

8.5. Respect de normes environnementale et sociale

Au cours de l'élaboration du Programme, des réflexions sur la gestion environnementale et sociale ont été menées. Les activités prévues dans le Programme ne sont pas directement associées à des risques importants d'effets environnementaux ou sociaux.

a) Etude d'impact environnementale et sociale

Aucune étude de ce type n'a été réalisée durant la période.

b) Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes

Tableau 9 - Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

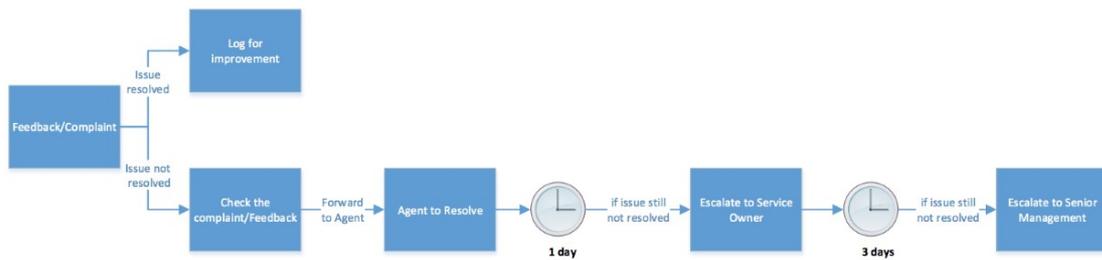
	Les réalisations
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Le programme participe pleinement au renforcement de la conservation des forêts et de leur biodiversité en étendant les limites des zones protégées et en reclassant plusieurs zones sous permis forestiers actuels.

Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le programme est porté par le gouvernement, il tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales. Aussi, le PNUD agit comme partenaire d'exécution et contribue aussi pleinement à l'atteinte de ce principe à travers son suivi d'assurance-qualité auprès des partenaires de mises en œuvre.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)	
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Le programme CAFI 2 comprend une forte composante socio-économique afin de s'assurer que l'utilisation traditionnelle des terres et les droits pratiqués par les populations rurales dépendantes de la forêt sont pris en compte et intégrés dans les propositions de parcs. Les TDR de la cellule socio-économique ont été élaborés en prenant en compte cette dimension dans les résultats attendus. Un processus complet de CLIP sera mené pour les nouvelles zones protégées une fois le personnel recruté à partir du deuxième trimestre 2022
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le programme a une dimension nationale et ne déplace pas les émissions au Gabon.
c) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	

c) Gestion des plaintes et recours

Un mécanisme de réclamation formel est en cours d'établissement pour les zones protégées, afin de s'assurer que les communautés locales vivant à proximité de ces zones disposent d'un processus sûr et formel par lequel leurs préoccupations concernant le programme ou ses impacts potentiels peuvent être officiellement traitées. Cela se fera dans le cadre du processus de CLIP social défini dans le document du programme CAFI 2.

De façon plus général, les procédures du PNUD encadrent aussi la gestion des plaintes à travers un mécanisme spécifique :



1 - Recording of Complaints

Complaints should be directed to the Quality Assurance Specialist either verbally (which might be requested to be put in writing) or in writing through different channels:

- Customer Thermometer: captures user satisfaction after the close of an incident or a request. The user can flag their satisfaction with Excellent (Gold), Good (Green), Poor (Yellow), Extremely poor (Red), and provide comments on what went wrong.
- Suggestion box: available under ITM intranet to provide a venue for suggestions and feedback. Also, complaints can be posted there.
- Email : emails can be sent to service owners, ITM director or others, which then should be directed to the quality assurance specialist for further coordination.

At a minimum, the following information should be included :

- Description of the complaint
- Customers and users that are / have been affected
- Chronology of events Ø Impact of the event being complained about
- Named IT support staff (if applicable)

Further documentary evidence may be provided if available.

The Quality Assurance Specialist will route the complaint to the agent to resolve the complaint to the complainant's satisfaction and communicate progress throughout the lifecycle of the complaint to the complainant.

If the complaint is not resolved to the complainant's satisfaction or addressed within 1 working days, it will be escalated to the Service Manager. If the complaint is still not resolved within 3 working days, it will be escalated to the senior management.

2. Investigation

The focal point working on the complaints will speak to both the complainant, and any IT staff involved and gather and document appropriate and relevant additional evidence regarding the subject of the complaint. The additional information and evidence are needed for better understanding of the issue. Information gathered during this stage will be used in resolving the complaint. This information will always be confidential.

3 - Resulting Action

The Quality Assurance Specialist will route the complaint to the IT Service Desk Agent which will aim to resolve the complaint to the complainant's satisfaction within 1 working days and communicate progress throughout the lifecycle of the complaint to the complainant through UNAll portal <https://undp.service-now.com/unall>.

4 - Reporting A summary report will be produced by the IT Service Desk Manager setting out:

- The details of the original complaint
- The investigation carried out and evidence obtained
- The conclusions reached as to whether the complaint is justified
- The actions to be taken in the light of the conclusions

This report will be provided to the complainant and any IT staff members that are impacted by the complaint and feedback sought in writing. Any amendments made to the report as a result of feedback will also be shared with the interested parties.

5 - Closure of Complaints

Once the complaint is fully acted upon, the complainant and immediately affected customers are notified for validation. Upon receiving confirmation, the complaint is then updated with resolution details and closed subsequently. All updates are logged in UNAll <https://undp.service-now.com/unall>

6 - Escalation

As agreed in the SLA, escalation is triggered by: 1- The user: Users wishing to escalate the priority of an incident or service request, should do so by informing the IT Service Desk in the first instance and then write to the Quality Assurance Specialist who will route the escalation internally.

2- Timer: If there is no resolution achieved within 1 days, the complaint is escalated to the Service Manager who will investigate the relevant details relating to the incident or service request, check the history and come with a resolution which will be communicated with the user. If the complaint remained unsolved for more than 3 days, further escalation will be raised to the ITM senior management (Director and Deputy Director) who will have the final decision.

A record of escalations will be maintained by the PMO office, together with the investigation carried out on each request and the decision reached. This information will be referred to periodically when reviewing priority guidelines and general improvements.

7 - Procedure Review

The number and subject of service complaints will be reviewed on a regular basis by the ITM management team, Any trends identified or actions arising from this analysis will be input to the service improvement plan.

9. Gestion des risques :

9.1. Matrice de suivi et de gestion des risques du programme

Un travail d'identification et d'évaluation des principaux risques potentiels du programme a été conduit au moment de l'élaboration du CIN du Gabon, puis complété lors de l'étude de faisabilité du programme.

Lors de l'élaboration du document de projet, une matrice des risques comprenant une identification des mesures potentielles d'atténuations avait été élaborée à cet effet. Elle permettait de dégager les principaux risques majeurs et mesures d'atténuation.

Le tableau ci-dessous présente le suivi des risques du projet :

Tableau 10 – Matrice de suivi et de gestion des risques du programme

Identification des risques				Mesure d'atténuation / Traitement du risque		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action au 31/12/2021	Responsabilité	Délai de la mesure d'atténuation
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque pays)						
1 - Politique et gouvernance	1	L'État gabonais est attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable de haut niveau.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
2 - Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet	2	Les ministres actuels de l'Agriculture et de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement sont exceptionnellement dévoués et engagés dans l'élaboration du Programme. Si ces ministres devaient être remplacés, il y a un risque que cela ralentisse la mise en œuvre du Programme.	Stable	Pas d'intervention nécessaire. Le MFME et MAEPA sont parfaitement engagés dans la mise en œuvre du programme.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
3 - Société	2	La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière, la	Stable	Création de parcs transfrontaliers : Une part importante du budget est consacrée à l'embauche et à la formation d'équipes socioéconomiques chargées de mener des enquêtes afin de s'assurer que l'utilisation des terres et les besoins économiques des populations locales sont pris en considération. Un processus CPLE complet sera également entrepris. Il est prévu que la société civile joue un	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.

		<p>conservation et l'agriculture.</p> <p>Les populations vivant à proximité des extensions de parcs transfrontaliers proposées pourraient rejeter lesdites propositions.</p> <p>L'absence de droits fonciers et une certaine insécurité juridique quant à aux titres d'occupation et aux permis agricoles pourraient empêcher les populations de s'engager dans le processus de transformation agricole.</p>		<p>rôle important dans le cadre du plan d'activités du Programme et des fonds ont été prévus à cet effet.</p> <p>Une unité juridique dédiée à la résolution des problèmes de permis et de régime foncier susceptibles d'avoir un impact sur le succès de la transformation agricole a été recrutée dans le cadre de l'activité de l'Objectif 2 définie dans le Programme.</p>		
4 - Sécurité	2	Le Gabon est un pays historiquement stable et sûr, le risque d'insécurité est faible.	Stable	Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
5 – Capacités de la société civile	2	La compréhension des défis de la cartographie des ressources naturelles et la garantie d'un processus CPLE approprié nécessiteront un renforcement supplémentaire des capacités de la société civile gabonaise. Les groupes auront besoin d'un soutien financier, technique ou en ressources humaines pour contribuer à ces efforts	Stable	Des activités de renforcement des capacités des participants de la société civile sont prévus dans le projet.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
6 - Fraude et corruption systémiques	3	La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme risque considérable pour les projets dans toute l'Afrique.	Amoindri	Dans le cadre du suivi assurance-qualité du PNUD et de sa procédure HACT, des spots check et des audits indépendants annuels sont effectués. Ces mesures permettent de renforcer les capacités des agences nationales et d'atténuer le risque de fraude.	PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.

7 – Gestion économique	2	Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme.	Amoindri	Application stricte des procédures du PNUD permettant de limiter au maximum le risque de mauvaise gestion. Mise en place de séances de renforcement des capacités trimestrielle auprès des partenaires de mises en œuvre.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
Risques liés au projet						
8 – Complexité technique	3	Le parc transfrontalier et le renforcement technique des programmes du ministère de l'Agriculture nécessitent des compétences techniques importantes.	Amoindri	Pour la comp.1, des experts ont été recrutés pour renforcer les capacités nationales. Des lignes budgétaires sont aussi prévues dans la comp.2 pour pallier la complexité technique du projet.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
9 – Complexité du projet	3	Les complexités associées à la création de parcs transfrontaliers sont nombreuses – et vont de la complexité de la collecte et de la gestion des données et du dégagement d'un consensus entre les administrations et la population locale sur les questions liées à l'utilisation et aux droits des terres rurales et aux complexités transfrontalières associées aux différends frontaliers avec le Congo. En outre, des problèmes historiquement profonds et complexes concernant la question du régime foncier devront être traités pour assurer le succès de la réforme agricole.	Stable	L'intégration d'un soutien technique ciblé à chaque phase du Programme, couplée aux composantes de renforcement et de transfert de capacités sur mesure et progressifs de ce projet, devrait permettre d'atténuer de manière considérable le risque de complexité technique.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
9 – Dispersion géographique	2	Une large dispersion géographique des populations rurales [et des zones d'impact du programme] pourrait avoir un impact sur le succès à long terme de la transformation agricole, mais ne devrait pas avoir d'impact direct sur les activités définies dans ce Programme. De même, la dispersion géographique des sites proposés pour les parcs posera des défis logistiques.	Amoindri	Des budgets ont été élaborés pour prendre en compte spécifiquement la question de la dispersion géographique des activités de base. A cet effet, 6 véhicules de type 4x4 Land cruiser ont déjà été acquis pour le compte du projet, afin d'assurer le succès du Programme.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.

10 – Complexité des arrangements	1	Les activités définies au titre du Programme relèvent carrément du mandat des ministères et agences déterminés dans le cadre du Programme. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.		Tout au long de la durée du projet.
Risques liés aux parties prenantes						
11 - Relations avec les donateurs	2	La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination des synergies ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et les ministères et agences gabonais puisse entraîner des tensions dans les relations. En outre, lorsque les organismes donateurs contrôlent de manière excessive plutôt qu'ils ne soutiennent la mise en œuvre du Programme et en assurent la supervision, une répartition des responsabilités entre les partenaires gabonais et ces organismes peut se faire.	Stable	Pas d'intervention nécessaire. Mécanismes de remontée de l'information mis en place.	PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
12 - Relations multi- ministérielles	1	Les activités définies dans le cadre du Programme sont de nature multi-ministérielle. Les mandats des ministères et des agences ont donc été bien définis lors de l'élaboration du Programme. Les ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été à la fois coopératifs et favorables à la division des programmes et des activités déterminées lors de l'élaboration du présent descriptif de projet. Nous prévoyons un risque multi-ministériel minimal.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	COPIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.

Risques liés à l'environnement opérationnel (risque technique)						
13 - Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière.	2	Les objectifs ambitieux définis dans ce Programme nécessiteront des ressources humaines hautement engagées et techniquement compétentes à tous les niveaux de sa conception et de sa mise en œuvre. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre toutes les activités exactement dans les délais prévus. Cela pourrait ralentir la mise en œuvre du Programme.	Stable	Des séances de renforcements de capacités sont mis en place et seront accélérés en deuxième année d'exécution du Programme afin de pallier les retards dans les recrutements notamment.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
14 - Membres de l'équipe – compétences vérifiées	2	L'évaluation des compétences d'une grande quantité de ressources humaines représente une entreprise titanesque qui nécessitera des spécialistes ayant une connaissance de la valeur des qualifications présentées dans les CV. Il existe un risque de recrutement inadéquat.	Stable	Les Termes de Références (TDR) élaborés énoncent clairement les compétences de base requises pour chaque poste.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.

9.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (combien et une brève description de chacune)	Non	Deux formations de renforcement de capacités auprès de l'ADAG et de l'ANPN ont été conduites par l'Operations Manager a.i du PNUD au cours de l'année 2021 (procédures NU, procurement, finance). Des séances de travail et de revue des rapports de spot-check ont aussi été conduites avec l'appui de l'analyste aux finance/PMSU du PNUD.
Allégations		X	
Investigations		N/A	
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		N/A	
Exploitation, abus et harcèlement sexuels			N/A.
Allégations		X	
Investigations		N/A	
Sanctions		N/A	

10. Illustration narrative spécifique

En Année 1, les premiers changements au niveau des groupes cibles ne sont pas encore perceptibles. Cependant, certaines activités comme la construction du bâtiment de laboratoire SIG et d'analyse des sols - dans le cadre du partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et l'ADAG – s'inscrit pleinement dans la réussite du programme. A l'occasion de la cérémonie de pose de la première pierre le 11 juin 2021, le Ministre de l'Agriculture a rappelé l'importance de ce futur centre de recherche dans le processus d'optimisation de l'utilisation de terres au Gabon, et plus largement dans l'objectif d'atteindre à terme l'autosuffisance alimentaire pour la population gabonaise.



La fin des travaux du bâtiment de laboratoires est prévue pour la fin du deuxième trimestre 2022.

11. Modalités de suivi

Compte tenu de l'échelle nationale du Programme, le **mandat de mise en œuvre des activités** est réparti entre plusieurs agences gouvernementales. Le ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement est le chef de file ministériel du Programme de toutes les activités liées à *l'Effet 1*, l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) étant désignée comme l'agence responsable de la mise en œuvre. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation est le chef de file ministériel du Programme pour toutes les activités liées à *l'Effet 2*, l'Agence de développement agricole du Gabon (ADAG) étant désignée comme l'agence responsable de la mise en œuvre.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (**PNUD**) agit comme **agence fiduciaire et de supervision du programme**. Dans ce cadre, le PNUD procède aux paiements directs à la demande du partenaire de mise en œuvre et ce conformément au Plan de Travail et aux procédures des Nations Unies.

Aussi, si la responsabilité de mise en œuvre des activités revient à la partie nationale et aux partenaires de mises en œuvre, le PNUD fournit un appui à la gestion du programme à la demande de son partenaire. Ceci est encadré par une Lettre d'accord de **fourniture de service d'appui** signée entre la partie nationale et le PNUD en juillet 2021. A cet effet, à la demande du partenaire le PNUD peut exceptionnellement fournir des services d'appui en matière de : recrutement, achat, formation, etc.

De plus, le PNUD est responsable des activités d'**assurance-qualité** du Programme. C'est dans ce cadre, qu'un spot check a été conduit en novembre 2021, et un audit planifié pour le mois de mars 2022. Les rapports de spot-check sont des outils mis à la disposition des agences de mises en œuvre afin de renforcer leurs capacités dans plusieurs domaines (comptabilité, mobilisation des ressources, éthique, RH, immobilisation des stock, passation de marché, attribution des contrats, etc.).

Pour couvrir ces activités d'assurance qualité et de services d'appui, le PNUD possède un budget de \$380 000 sur 3 ans approuvé par le COPIL.

Tableau 11 - Etat d'avancement du plan de suivi du programme.

Activité de suivi et évaluation	Nombre réalisé	Résultats et leçons tirées
Visites programmatiques	5	Plusieurs visites programmatiques ont été menées au cours de l'année 2021 à l'ANPN et à l'ADAG. Ces visites trimestrielles visent à faire un point sur les dossiers en cours de traitement et revoir les points clés de la mise en œuvre du projet (visite d'avancement des travaux du bâtiment de laboratoires par exemple).
Réunions techniques	30	Dès le premier trimestre 2021, le PNUD et les agences de mises en œuvre ont mis en place une stratégie de suivi rapproché. Des

		réunions techniques hebdomadaire ou bimensuel ont été conduites durant toute l'année afin de lancer le programme (achats, recrutements, début des activités).
Rapports	30	Les rapports de réunions sont disponibles.
Evaluations externes	1	Un spot-check a été conduit en novembre 2021. Dans le plan d'assurance-qualité 2022 du PNUD, un audit est planifié pour le mois de mars et un nouveau spot-check pour le quatrième trimestre 2022.
Tenue du COPIL	1	Le Comité de Pilotage (COPIL) s'est réuni une seule fois en 2021 en deuxième session extraordinaire - le 09 mars – afin de valider le PTBA de l'ANPN. Le prochain COPIL aura lieu au premier trimestre 2022.

12. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Aucune modification importante n'est à noter durant la période 2021.

13. Communication and promotion

Pour la suite de la mise en œuvre du programme, une attention particulière sera portée à l'amélioration et **l'intensification de la communication interne et externe du programme**.

Sur le **plan interne**, dès le premier trimestre 2021, le choix d'une communication régulière et d'un suivi hebdomadaire (réunion, état des lieux des dossiers en cours de traitements) a été fait entre le PNUD, l'ADAG et l'ANPN. Cette stratégie de communication rapprochée se poursuivra tout au long de la mise en œuvre des activités afin de répondre aux exigences du projet dans les délais impartis.

En 2022, la communication sera renforcée avec le Conseil National Climat (CNC), avec des échanges plus réguliers, notamment sur le suivi-évaluation du programme.

Sur le **plan externe**, il est vrai que le programme CAFI n'est pas assez connu du grand public. Et ce, pourtant un an après le démarrage des activités du CAFI-2 et plusieurs années maintenant après le premier programme CAFI-1 au Gabon. Cette méconnaissance de CAFI peut constituer un risque pour l'appropriation des différents programmes par les différentes parties prenantes.

Pour communiquer davantage sur les activités de CAFI - à partir de l'année 2022 – de nouvelles pratiques seront mises en place. Par exemple, chaque partenaire de mise en œuvre intégrera le

logo CAFI sur les documents de projets (livrables, rapport d'activité, fiche de présence, etc.), ainsi que dans les divers ateliers ou formations (kakémono, banderoles, etc.).

14. Difficultés rencontrées, mesures prises et leçons apprises

a) Difficultés rencontrées

Pour l'année 2021, si les taux de delivery avec l'ADAG et le CNC sont corrects, il est à noter que la mise en œuvre des activités pour la Composante 1 avec l'ANPN a accusé un certain retard. Pour ce partenaire, le PTBA a été validé par le Comité de Pilotage le 09 mars 2021, et la lettre d'accord entre le PNUD et l'ANPN signée le 07 mai 2021. Cependant, le travail abattu au cours de l'année 2021 (formations, rédaction des TdR, acquisitions) doit permettre un lancement des activités au premier et deuxième trimestre 2022.

Plus généralement les difficultés rencontrées sont :

- ⇒ Certains ralentissements dans les traitements des paiements ;
- ⇒ Le manque de formation des partenaires sur les modalités de gestion des projets du PNUD ;
- ⇒ Le manque de connaissance des partenaires sur les procédures de passation de marché du PNUD.

b) Solutions préconisées

Parmi les solutions préconisées pour pallier les difficultés rencontrées :

- ✓ Poursuivre le suivi régulier auprès des partenaires de mise en œuvre. Ceci permettra de réaliser les activités dans les délais fixés dans le document de projet ;
- ✓ Continuer à organiser des sessions de formation sur les méthodes et procédures du PNUD. Cela permettra d'éviter certains ralentissements dans les différents processus de paiement.

15. Conclusion, recommandations et perspectives 2022

Durant cette année 2021, le programme CAFI-2 a nettement accéléré sa mise en œuvre et permet de nourrir d'excellentes perspectives pour la deuxième année d'exécution du projet - 2022.

Pour faciliter le traitement des dossiers et l'avancement du projet, un suivi régulier a été fait avec les référents de l'ADAG et de l'ANPN à travers des séances de travail hebdomadaires. La même stratégie de communication entre les parties sera adoptée pour l'année 2022.

En résumé les **avancées importantes en 2021** sont :

- ✓ Le lancement des travaux de construction du bâtiment abritant les futurs laboratoires SIG et d'analyse des sols ;
- ✓ Le recrutement et la mobilisation de l'unité juridique agricole de l'ADAG avec les premiers travaux rendus sur la thématique du foncier agricole ;
- ✓ Le recrutement des différents experts CAFI-2 de l'ADAG (Pédologue, Expert SIG, Expert hétérogénéité des sols) et de leurs assistants avec la mise en place de manuels de formation de renforcement des capacités ;
- ✓ Les premières acquisitions de matériels et d'équipements pour renforcer les capacités techniques de l'ADAG et du MAEPA ;
- ✓ L'élaboration et la validation des Termes de Références (TDR) pour le recrutement du personnel CAFI-2 de l'ANPN ;
- ✓ Les premières acquisitions de matériels et d'équipements pour renforcer les capacités techniques de l'ANPN et du MFME ;
- ✓ Des premières formations de renforcements de capacités auprès des partenaires de mises en œuvre.

Les **perspectives pour l'année 2022** sont :

- ⇒ Validation des PTBA 2022 en COPIL au premier trimestre 2022 ;
- ⇒ Lancement des activités des agents de terrains de l'ANPN au deuxième trimestre 2022 ;
- ⇒ Une proposition de parcs transfrontaliers est réalisée ;
- ⇒ Finalisation des travaux et inauguration du bâtiment de laboratoires SIG et d'analyse des sols ;
- ⇒ Lancement des activités de recherche SIG et sols des différents Experts et de leurs assistants à partir des missions de terrain ;
- ⇒ Rendu des travaux finaux de l'unité juridique agricole de l'ADAG comme première étape vers une réforme juridique ;
- ⇒ Partenariat renforcé entre le PNUD et ses trois partenaires privilégiés l'ANPN, l'ADAG et le CNC.

16. Récapitulatif des livrables et travaux rendus

A. Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

- Rapport d'activité annuel du référent/ANPN ;
- TdR du personnel CAFI-2/ANPN élaborés.

B. Agence de développement Agricole du Gabon (ADAG)

- Rapport d'activité annuel du référent/ADAG ;

⇒ Cellule juridique

- Rapport base de données textuelle sur la thématique relative au foncier agricole ;
- Plan de rédaction du projet de loi ;

⇒ Echantillonnage des sols

- Manuel de renforcement des capacités du Pédologue Senior ;
- Manuel de procédures relatives à l'échantillonnage des sols et guide pratique ;
- Rapport d'activité avec fixation des points d'échantillonnage dans les sites retenus à cet effet et digitalisation des cartes d'échantillonnage par province et par département.
- Rapport d'activité sur l'élaboration du Programme des futures missions de terrain.

⇒ Analyse spatialement explicite

- Manuel de renforcement des capacités.

⇒ Analyse de l'aptitude de l'agriculture pour 5 cultures prioritaires

- Manuel de renforcement des capacités.

⇒ Laboratoire sols et renforcement des capacités techniques

- Manuel de procédures, Guide pratique du Laboratoire, Manuel de gestion de verrerie, manuel sur les méthodes d'analyse.

⇒ Construction du bâtiment de laboratoires

- Rapport d'avancement des travaux du prestataire et du cabinet FONCIM pour paiement 3^{ème} tranche.

C. Conseil National Climat (CNC)

- Rapport d'activité annuel du référent/CNC ;